



Groupe SEB: REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Publication effectuée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de novembre 2016

Le Conseil d'administration du 27 février 2018 qui a arrêté les comptes annuels 2017 et le budget 2018, après avoir recueilli les recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de son Président-Directeur Général, Thierry de la Tour d'Artaise et de son Directeur Général Délégué, Bertrand Neuschwander :

1) Thierry de La Tour d'Artaise, Président-Directeur Général :

- **Rémunération fixe 2018**

La rémunération fixe annuelle brute de Thierry de La Tour d'Artaise arrêtée par le Conseil d'administration le 23 février 2016 est fixée à 900 000 euros et demeure inchangée en 2018.

- **Rémunération variable**

La rémunération variable versée en 2018 au titre de l'exercice 2017 s'élèverait, après approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 selon le principe du vote ex post, à 1 214 100 euros soit 134,9% de la rémunération fixe.

Cette rémunération variable correspond à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil d'administration en début d'année.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Thierry de La Tour d'Artaise ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2017 et portaient sur, l'amélioration structurelle de la rentabilité du Groupe, l'évolution de son organisation et la poursuite active de la stratégie d'acquisition.

2) Bertrand Neuschwander, Directeur Général Délégué :**• Rémunération fixe 2018**

La rémunération fixe annuelle brute de Bertrand Neuschwander arrêtée par le Conseil d'administration le 22 avril 2014 lors de sa nomination, est fixée à 500 000 euros et demeure inchangée en 2018.

• Rémunération variable

La rémunération variable versée en 2018 au titre de l'exercice 2017 s'élèverait, après approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018 selon le principe du vote ex post, à 534 600 euros soit 106,9% de la rémunération fixe.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Bertrand Neuschwander ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2017 et portaient sur l'évolution de l'organisation du Groupe, l'amélioration structurelle de sa rentabilité, ainsi que la réalisation de projets opérationnels spécifiques.

L'ensemble des éléments de rémunération accordés au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué est décrit dans le document de référence 2017 du Groupe SEB.

Ecully, le 13 avril 2018